



Ministère de l'Éducation nationale

Notre système éducatif vise à permettre à chaque élève d'acquérir les compétences nécessaires à son accomplissement et à son insertion sociale et professionnelle.

Aujourd'hui, ses priorités sont de deux ordres :

- la généralisation de l'enseignement secondaire, pour atteindre un taux de 85 % de jeunes ayant terminé avec succès un second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou baccalauréat) ;
- une baisse significative des jeunes ne disposant pas des compétences « de base » en lecture.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le ministère a amplifié sa politique de réforme en prenant en compte la spécificité des territoires et en suivant **quatre axes de transformation** :

- Réformer l'école primaire afin de réduire l'échec scolaire ;
- Réorganiser l'offre dans le second degré pour réduire les sorties sans qualification et mieux préparer les élèves à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ;
- Offrir de nouveaux services aux familles pour mieux accompagner la scolarité des élèves ;
- Rationaliser l'action administrative et optimiser la qualité du service offert aux familles.

La réforme se poursuivra sur la base d'un véritable **dialogue de gestion avec les recteurs d'académie**, afin de mobiliser les gisements d'efficience, visant à respecter la contrainte budgétaire sans dégrader les performances attendues par les usagers de l'école.

1 - Réformer l'école primaire afin de réduire l'échec scolaire

La RGPP au ministère de l'Éducation nationale a conduit à mettre en œuvre dans le premier degré une **nouvelle organisation du temps scolaire**, avec notamment la création d'un créneau de deux heures par semaine dédié à une aide personnalisée. Cette mesure a permis de prendre en charge 1 223 569 élèves - soit 25,17 % de l'effectif - et de diminuer le nombre d'élèves en difficulté d'apprentissage et le nombre de redoublants. Cette réforme a été complétée par la **réécriture des programmes** afin de renforcer les priorités du socle commun de connaissances et la maîtrise de la lecture. L'analyse des résultats des évaluations nationales CE1 et CM2 permet d'en mesurer l'efficacité.

Afin de renforcer encore la lutte contre l'échec scolaire, le ministère poursuit ses efforts dans deux directions :

- **Renforcer le soutien scolaire** : les établissements continueront d'offrir aux élèves de CM1 et CM2 des stages de remise à niveau, organisés pendant les vacances scolaires

sur la base du volontariat des enseignants et des enfants. Les compétences acquises lors de ces stages seront évaluées par les corps d'inspection.

- **Optimiser l'organisation scolaire** et la mettre au service des objectifs de lutte contre l'échec scolaire et d'ancrage du socle commun de connaissances. Cette mesure concerne l'organisation du réseau des écoles. Le ministère travaille à la création de groupements d'établissements, nommés « Etablissements du socle commun », constitués autour d'un collège. Au-delà de la rationalisation de l'organisation et d'une plus grande souplesse de l'action pédagogique, cette mesure vise à renforcer la continuité des apprentissages du socle commun et la communication entre les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, au bénéfice des élèves et de leurs familles. Cette mesure s'accompagnera d'une optimisation de la taille des classes, prenant en compte les spécificités de chaque établissement.

2 - Réorganiser l'offre dans le second degré pour réduire les sorties sans qualification et mieux préparer les élèves à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur

La RGPP s'est traduite, dans le second degré, par le lancement de deux chantiers majeurs, que le ministère entend amplifier.

- **La réforme du lycée général et technologique**, lancée en 2009, s'achèvera en 2012. Elle se traduit par une nouvelle organisation des parcours des lycéens et une nouvelle organisation de leurs études afin d'améliorer leur poursuite dans le supérieur et la lutte contre le décrochage scolaire. Les mesures visent à proposer aux élèves une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. Elles mettent en place les conditions d'un accompagnement renforcé de chaque lycéen, dans un lycée mieux adapté à son époque, avec l'accent mis sur les langues vivantes, le renforcement des partenariats et la dynamisation de la vie culturelle au sein des établissements.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de cette réforme, le ministère s'est donné comme objectif de rationaliser l'offre scolaire, dès la rentrée 2011. Plusieurs pistes sont explorées, à partir d'une analyse des marges de manœuvre existantes : possibilités de mise en réseau des établissements pour assurer de manière optimale certains enseignements, mise en place de tronc communs réunissant des élèves de différentes séries, rationalisation de l'enseignement de certaines disciplines...

- **La rénovation de la voie professionnelle** a été mise en œuvre dès la rentrée 2009, avec la constitution d'un cycle de scolarité en trois ans, rejoignant en cela la voie générale et technologique. Elle s'est accompagnée de l'augmentation du nombre de lycées dits « Lycées des métiers », de nouvelles facilités d'accès au BTS, et de la revalorisation des conditions de travail et de rémunération des professeurs de lycée professionnel (PLP). Cette réforme vise à lutter contre les sorties sans qualification et à augmenter le niveau de qualification des jeunes, favorisant ainsi leur insertion dans le monde professionnel. Comme dans la réforme du lycée général et technologique, l'accent est mis sur l'accompagnement personnalisé, garant de la réussite des élèves et de la pertinence de leur orientation.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de la réforme, le ministère a entrepris de poursuivre le mouvement de rénovation en rationalisant la carte des formations.

En parallèle de ces deux réformes pédagogiques, deux autres mesures constituent des leviers majeurs d'amélioration de la performance du système scolaire.

- La première vise à **renforcer l'autonomie des établissements**, en leur permettant de moderniser leur fonctionnement et d'adapter leur offre éducative aux publics spécifiques qu'ils accueillent. Elle se traduit par une marge de souplesse et d'initiative laissée à l'établissement dans la gestion de sa dotation en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé. Elle vise à renforcer le rôle des conseils pédagogiques et des conseils des délégués pour la vie lycéenne.
- La seconde piste de transformation vise à **améliorer l'organisation scolaire en optimisant le réseau des établissements et leur gestion**. L'optimisation de l'utilisation des moyens, de même que la nécessité de proposer une offre de formation diversifiée, conduit le ministère à une réflexion sur la **taille optimum des établissements**, leur maillage territorial, ainsi que sur l'optimisation de la taille des classes au collège. Chaque académie présente des spécificités fortes dans ce domaine : cette réflexion doit donc s'opérer au plan local, en partenariat avec les collectivités territoriales, même si un cadrage national a été fixé aux recteurs.

De la même manière, la réforme déjà engagée pour assouplir **la carte scolaire**, si elle est encadrée par des directives nationales définissant des motifs prioritaires, doit prendre en compte les spécificités territoriales. Elle répond à un objectif de promotion de la mixité sociale et de l'égalité des chances, de simplification de la vie familiale, mais son efficacité est conditionnée par le dialogue avec les collectivités locales sur les questions de transports scolaires, de programmation des investissements, et les politiques de la ville, en particulier s'agissant de l'action en termes d'égalité des chances.

La réforme du lycée

Objectifs : Améliorer la poursuite d'études dans le supérieur et lutter contre le décrochage scolaire

1 - Mieux orienter :

- Mieux s'informer pour mieux décider :

- Mise en place de deux enseignements d'exploration dont un d'économie en seconde
- Mise en place d'un tutorat de la seconde à la terminale

- Pouvoir changer de parcours en cours de route :

- Mise en place d'un tronc commun élargi en première générale
- Mise en place de stages passerelles entre les différentes voies et séries

- Mieux se préparer à l'enseignement supérieur :

- Mise en place de séries Economique et sociale (ES), Littéraire (L) et Scientifique (S) rééquilibrées
- Mise en place de séries sciences et technologies industrielles (STI) et sciences et technologies de laboratoire (STL) modernisées et plus polyvalentes

2 – Mieux accompagner :

- Etre mieux soutenu tout au long de son parcours :

- Mise en place d'un accompagnement personnalisé de 2 heures hebdomadaires pour tous
- Constitution de groupes à effectifs réduits en fonction des besoins des élèves
- Mise en place d'un encadrement par des enseignants formés spécifiquement à cette nouvelle modalité pédagogique

3 – Mieux préparer :

- Mieux maîtriser les langues vivantes :

- Mise en place des enseignements de disciplines générales ou technologiques en langue étrangère.
- Développement de l'usage des nouvelles technologies.
- Mise en place de partenariats avec des établissements étrangers.
- Mise en place d'enseignements en groupes de compétences.
- Mise en place de la possibilité d'apprendre trois langues.

- Etre responsabilisé et mieux préparé aux études et à la vie :

- Favoriser la responsabilisation des élèves par le biais de partenariats avec des associations ou la prise en compte des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement.
- Reconnaître et valoriser ces engagements et le bénévolat dans le livre de compétence.
- Mise en place d'une aide à la rédaction du CV.
- Mise en place d'une formation pour les délégués lycéens.

- Avoir un large accès à la culture :

- Développement de partenariats avec des établissements culturels.
- Désignation d'un professeur « référent culture » dans chaque lycée.

Perspectives : la poursuite de ces objectifs sera renforcée par les chantiers de réflexion en cours au ministère de l'Éducation nationale

1/ Penser une meilleure articulation organisationnelle et pédagogique entre le collège et le lycée.

2/ La mise en œuvre des cinq orientations pour faire reculer la violence en milieu scolaire :

- la mesure de la violence et du climat dans les établissements scolaires,
- la construction d'une nouvelle politique de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale,
- le renforcement du plan de sécurisation des établissements scolaires,
- la responsabilisation des acteurs et la volonté de redonner du sens aux sanctions scolaires,
- l'engagement d'actions ciblées dans les établissements les plus exposés à la violence.

3/ L'installation, le 7 juin dernier, par le ministre, du comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Cette conférence doit aborder la question de l'équilibre entre le temps de l'école, le temps de repos, les vacances, les activités sportives et culturelles.

3 - Améliorer la gestion des enseignants

Dès le lancement de la RGPP en 2007, le ministère de l'Éducation nationale a lancé une réflexion sur la gestion des ressources humaines, tout particulièrement orientée vers la population enseignante. Elle s'est concrétisée par un ensemble de réformes réglementaires et organisationnelles visant à améliorer les conditions de recrutement et de début de carrière des enseignants.

Pour être titularisés, les enseignants préalablement formés par l'université doivent avoir obtenu un master, élévation de leur niveau de qualification qui sera reconnue par une revalorisation de leur début de carrière. Les travaux conduits en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont permis de mettre au point les maquettes des masters et du concours. Le début de carrière est également revu, avec un renforcement de l'accompagnement de l'entrée dans le métier. Les

objectifs sont une meilleure intégration et par une baisse du taux d'abandon de jeunes enseignants. Un objectif connexe est la valorisation des enseignants confirmés, qui se voient confier des missions de tutorat.

Le ministère s'attache désormais à compléter ces premières réformes.

Il convient pour l'avenir d'**améliorer la disponibilité de la ressource enseignante**. L'analyse de la part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe permet de mettre en évidence la possibilité de recentrer certains personnels assurant des fonctions non directement liées à l'action éducative sur la prise en charge de la difficulté scolaire. De la même manière, il apparaît nécessaire que chaque académie, en fonction de ses spécificités, recense les activités que recouvrent certaines décharges horaires non statutaires et les limite à celles qui confortent l'acte éducatif. Il appartient également à chaque recteur de redéfinir, en concertation avec les inspecteurs d'académie, les modalités de la mobilisation des maîtres E et G dans le cadre de la réforme du temps scolaire à l'école primaire, afin de mieux prendre en compte la difficulté et de garantir une continuité pédagogique entre les maîtres spécialisés et leurs collègues.

Le ministère cherchera également à **optimiser l'enseignement des langues dans le premier degré**. Le développement du cursus des professeurs des écoles leur permet aujourd'hui d'être habilités à enseigner les langues vivantes. En conséquence, les recteurs ont été invités à diminuer sensiblement le recours à des intervenants extérieurs, tout en prenant en compte les considérations locales et les politiques académiques.

Enfin, le ministère s'est donné comme objectif de **renforcer l'efficacité du remplacement dans le premier et le second degré**, notamment en identifiant les contraintes administratives qui peuvent limiter l'efficacité des dispositifs de remplacement et en réduisant les facteurs organisationnels de perte de potentiel de remplacement et de suppléance, dans le premier comme dans le second degré. Des travaux portent déjà sur la réduction du besoin de remplacement, en particulier dans le 1^{er} degré, en agissant notamment sur l'organisation de la formation continue des professeurs des écoles.

4 - Rationaliser l'action administrative et optimiser la qualité du service offert aux familles

Depuis décembre 2007, la mise en œuvre de la RGPP au ministère de l'Éducation nationale a permis d'offrir aux familles des services nouveaux, ou de généraliser certaines expériences. Ces mesures produisent déjà leurs effets et ont fait l'objet d'évaluation. Ainsi, la mise en place du **droit à l'accueil**, ou la **reconquête du mois de juin**, par une meilleure organisation des examens.

Le ministère entend poursuivre cette politique d'optimisation de la qualité de service. Le premier axe, déjà largement développé depuis 2007, sera renforcé par de nouvelles mesures. Il vise à **permettre aux enfants handicapés de suivre une scolarité en milieu ordinaire**, dans la perspective d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Les actions réalisées concernent la scolarisation individualisée en classe ordinaire, la scolarisation au sein d'un dispositif collectif dans un établissement scolaire, l'accompagnement, l'enseignement à distance, ainsi que les actions ciblées en fonction d'un type de handicap (surdité, autisme). Le ministère s'est engagé dans la mobilisation de moyens financiers et humains adaptés. Il entend renforcer son action tant au plan réglementaire que par le suivi et l'accompagnement d'actions conduites sur le terrain.

D'autres actions relevant de la qualité de service sont également en cours, afin **d'optimiser la qualité de l'accueil et du service rendu aux familles, et de faciliter leurs démarches.**

En parallèle du déploiement du Référentiel Marianne dans les services du ministère, gage de qualité d'accueil et d'information du public, le ministère s'engage sur des mesures de simplification destinées à faciliter les démarches des parents d'élèves, pour simplifier par exemple les formalités requises lors d'un changement d'établissement.











De la même manière, le ministère va mettre en œuvre de nouvelles pistes en matière d'**orientation**, dans le cadre notamment de la réflexion engagée sur ce sujet avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans la lutte contre le décrochage, l'orientation est une priorité pour le ministère. Parmi les pistes, outre la mise à la disposition des élèves de l'application Post Bac et des plateformes multimédia ONISEP, des actions sont mises en œuvre sur le terrain : parler de l'orientation assez tôt dans le parcours des élèves, responsabiliser les professeurs, généraliser les parcours de découverte des métiers, mais aussi renforcer la professionnalisation des conseillers d'orientation psychologues (COP) pour traiter les cas les plus difficiles, en soutien aux professeurs principaux.

Ces mesures s'accompagnent d'un **renforcement de l'efficacité des services administratifs de l'Éducation nationale**, à tout niveau. Le ministère a entrepris depuis plusieurs années une démarche de rationalisation des fonctions de soutien et de support de la politique de l'Éducation nationale au sein de ses services déconcentrés et de ses établissements. L'objectif est de parvenir à une meilleure articulation des compétences, en faisant évoluer les modes de pilotage, les répartitions de compétences, et les modalités même de l'action administrative pour en améliorer l'efficacité. Ces actions reposent sur le développement d'outils structurants (le système de gestion des ressources humaines SIRHEN et les outils du dialogue de gestion), de démarches de simplification administrative, laissant une large place à la dématérialisation. Elles sont mises en œuvre en cohérence avec une rationalisation des implantations immobilières et participent de la définition par chaque recteur du plan de modernisation de son académie.

Liste des nouvelles réformes

- ▶ Optimiser l'enseignement des langues dans le premier degré.
- ▶ Optimiser la qualité de l'accueil et du service rendu aux familles et faciliter leurs démarches.
- ▶ Renforcer l'efficacité des services administratifs de l'Éducation nationale.

Annexe 1 : Synthèse des réformes issues des quatre premiers CMPP

Axe	Mesure	Avancement
Réformer l'école primaire afin de réduire l'échec scolaire	Renforcer le soutien scolaire dans le premier degré	
	Optimiser l'organisation scolaire du premier degré (mise en place d'établissements publics d'enseignement notamment)	
Réorganiser l'offre dans le second degré pour réduire les sorties de jeunes sans qualification et mieux préparer les élèves à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur	Poursuivre la réforme du lycée général et technologique en rationalisant l'offre scolaire	
	Poursuivre la rénovation de la voie professionnelle en rationalisant la carte des formations	
	Renforcer l'autonomie des établissements	
	Améliorer l'organisation scolaire du second degré en optimisant le réseau des établissements et leur gestion	
Améliorer la gestion des enseignants	Améliorer les conditions de recrutement et de début de carrière des enseignants	
	Améliorer la disponibilité de la ressource enseignante	
	Optimiser l'enseignement des langues dans le premier degré	Nouvelle mesure
	Renforcer l'efficacité du remplacement dans le premier et le second degré	
Rationaliser l'action administrative et optimiser la qualité du service offert aux familles	Permettre aux élèves handicapés de suivre une scolarité en milieu ordinaire	
	Optimiser la qualité de l'accueil et du service rendu aux familles et faciliter leurs démarches	Nouvelle mesure
	Renforcer l'efficacité des services administratifs de l'Education nationale	Nouvelle mesure